

APPEL À COMMUNICATIONS

Date de clôture : 15 avril 2016

RECONVERTIR LES FRICHES POLLUÉES

28-29 MARS 2017

PARIS



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

GRAND LYON
communauté urbaine

FÉDÉRATION DES
epl
ÉQUIPES
PROFESSEURS LOCALES

Life Métropole



APPEL À COMMUNICATIONS

Date de clôture : 15 avril 2016

CONTEXTE

Dans un contexte de maîtrise de l'étalement urbain et de tensions sur l'usage des sols, **la reconversion des friches constitue un véritable enjeu pour l'aménagement durable des territoires**. Elles sont en effet de réelles opportunités foncières pour développer des projets territoriaux ambitieux qui s'inscrivent dans une stratégie d'économie circulaire (recyclage des fonciers dégradés).

Héritages de pratiques peu respectueuses de l'environnement, les friches s'avèrent bien souvent impropres à tout nouvel usage sans dépollution et/ou mise en œuvre de techniques de construction et d'aménagement adaptées.

Pour accompagner les acteurs publics et privés dans la conduite de leur projet d'aménagement et de développement sur foncier dégradé, l'ADEME organisera **les 28 et 29 mars 2017 à Paris, la 5^e édition des journées techniques nationales 'Reconvertir les friches polluées'**. Cet événement sera l'occasion de faire un point d'avancement sur les démarches, méthodes, outils disponibles et de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques des opérateurs de terrain.

OBJECTIF DE

L'APPEL À COMMUNICATIONS

Cet appel à communications permettra au comité de pilotage de sélectionner les présentations qui feront l'objet d'une communication orale lors des journées techniques nationales les 28 et 29 mars 2017.

CIBLES DE L'APPEL À COMMUNICATIONS

Il s'adresse aux acteurs intervenant sur la reconversion des friches, que ce soit pour la conduite de projets opérationnels ou en amont pour leur planification dans les stratégies territoriales :

- collectivités locales et territoriales
- SEM, EPCI
- établissements publics fonciers
- établissements publics d'aménagement
- industriels
- propriétaires de sites
- urbanistes, architectes
- promoteurs, lotisseurs
- aménageurs
- sociétés proposant une approche intégrée de la gestion des sites
- investisseurs publics et privés
- entreprises de dépollution et bureaux d'études
- ...

THÈMES

Les propositions devront être classées
dans l'un des 6 thèmes suivants

THÈME 1

Anticiper la prise en compte des friches dans la planification / la programmation

Outils, méthodes, données et expériences pour :

- **Anticiper** : démarches d'observation, diagnostics des territoires, inventaires historiques urbains (IHU) et toutes démarches de planification dans les documents d'urbanisme
- **Conserver et transmettre** la mémoire des territoires sur les pollutions potentielles ou avérées

Il est ici recherché des témoignages d'acteurs ayant mis en place des méthodes et outils.

THÈME 2

Conduire un projet global de reconversion de friches

Retours d'expérience détaillant les volets suivants :

- **Gestion du projet** : conduite et organisation des équipes projet
- **Économie du projet** : coûts et poids de la dépollution
- **Travaux de dépollution** in situ ou sur site de préférence, **dispositions constructives** nécessaires à l'adaptation de la construction à la pollution des sols
- **Concertation, information, communication** aux différents stades du projet

Les résumés donneront des précisions sur les coûts, les impacts sanitaires et environnementaux des solutions retenues.

THÈME 3

Gérer les terres excavées

- **Méthodes, outils, économie** de la gestion des terres dans les projets d'aménagement
- **Approche globale de la gestion des terres produites à l'échelle d'un territoire** : plateformes de gestion des terres et leur traçabilité, reconstruction/ refonctionnalisation de sols, réutilisation/valorisation des terres, ...

Les résumés donneront des précisions sur les coûts, les impacts sanitaires et environnementaux des solutions retenues



THÈME 4

Développer des usages alternatifs à la construction et/ou des usages transitoires

Reconversion de friches pour lesquelles le marché foncier et/ou la nature même de ces sites pollués ne permettent pas d'envisager la réalisation d'un programme immobilier de type logements / commerces / bureaux.

Il peut s'agir de :

- Production de biomasse, solutions de phytotechnologies, réservoirs de biodiversité, trame verte, ...
- Centrales solaires photovoltaïques au sol, plateformes logistiques
- Centres artistiques, de loisirs
- Jardins collectifs, agriculture urbaine, ...

Les résumés donneront des précisions sur les coûts, les impacts sanitaires et environnementaux des solutions retenues.

THÈME 5

Financer les projets

Dans un contexte de réduction des financements publics, il est aujourd'hui impératif d'avoir recours à d'autres sources de soutiens et de développer des dispositifs de prise en charge du risque lié à la présence de pollution.

Sont attendus dans ce thème des retours d'expérience ayant fait l'objet de modes de financement innovants : fonds structurels, fonds dédiés privés et/ou publics, financement participatif, fiducie et assurance, ...

THÈME 6

Dispositif « tiers demandeur »

Prise en compte du dispositif « tiers demandeur » (Loi Alur et décret 2015-1004 du 18/08/2015 portant application de l'article L. 512-21 du Code de l'Environnement) :

- par des exploitants titulaires de friches
 - par des aménageurs, des collectivités, EFP, ...
- pour accélérer/favoriser la reconquête des friches industrielles.

CALENDRIER

4 janvier 2016

Lancement de l'appel à communications

15 avril 2016

Clôture de l'appel à communications

30 mai 2016

Résultats de l'appel à communications, information des candidats

16 décembre 2016

Date limite de réception des contributions écrites pour publication

28 et 29 mars 2017

Journées techniques nationales à Paris

Vous souhaitez répondre

À L'APPEL À COMMUNICATIONS

FORMAT DE VOTRE RÉSUMÉ

Votre résumé sera présenté en 2 pages (format A4) selon la fiche de candidature à télécharger sur : <http://www.ademe.fr/actualites/manifestations/>

LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail est le français.
Le comité de pilotage se réserve toutefois le droit d'accepter des présentations en anglais.

ENGAGEMENT DES AUTEURS

En répondant à cet appel à communications, les auteurs s'engagent, s'ils sont sélectionnés :

- à fournir à l'ADEME avant le 16 décembre 2016 une contribution écrite plus détaillée que le résumé,
- à autoriser l'ADEME à publier leur contribution écrite :
 - dans un recueil des interventions remis aux participants lors des journées techniques,
 - sur internet : mise en ligne sur le site de l'ADEME après l'événement.

INVITATION AUX JOURNÉES

TECHNIQUES NATIONALES

Les intervenants sélectionnés participeront gratuitement aux deux journées techniques nationales à raison d'un invité par présentation.



**Votre résumé devra être adressé en format word
avant le 15 avril 2016
à jtfriches@ademe.fr**

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

RECONVERTIR LES FRICHES POLLUÉES

28-29 MARS 2017

PARIS



Graphisme : A4 Éditions - 02 41 720 700

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr